

COMMUNE DE ROINVILLE

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-19

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20h00

Le conseil municipal de la commune de ROINVILLE, réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, maire de la commune,

Date de convocation : 25 juin 2025,

Étaient présents : Guillaume BELLINELLI, Anne BELLINELLI, Jonathan BENOUDNINE, Marie-Françoise BRIS, Éric DAUVILLIERS, Lise DUHAY, Hervé FLEMAL, Nathalie LAPINA, Estelle PRUVOST, Sylviane SOREL

Étaient absents excusés : Hugo BARILLER (pouvoir à Lise DUHAY), Paul FUGAZZA (pouvoir à Sylviane SOREL), Joseline PINTO (pouvoir à Anne BELLINELLI) Jean-Yves SANCHEZ (pouvoir à Nathalie LAPINA)
Caroline SABATIER

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Estelle PRUVOST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

**TARIF DES SERVICES ET DES MANIFESTATIONS
ACTUALISATION 3^E TRIMESTRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2024-31 qu'il convient d'actualiser,

VU les avis des commissions finances et scolaires,

VU la proposition de tarifs listés en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 voix contre,

APPROUVE les tarifs tels que présentés par Monsieur le Maire,

DÉCIDE de modifier certains tarifs applicables tels qu'énumérés ci-dessous,

FIXE les tarifs annexés applicables dès transmission au contrôle de légalité.

Fait à Roinville, le 1^{er} juillet 2025,

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

**Le Maire,
Guillaume BELLINELLI**

TARIFS PUBLICS 2025

1. Location de salles et de matériel :

		du lundi au vendredi	samedi et dimanche ou veille et jours fériés	cautions	
		tarif à la journée	forfait weekend	ménage	dégradations
Salle Saint-Denis	Roinvillois	80 €	200 €	200 €	500 €
	hors commune	160 €	300 €		
Grange de Malassis	Roinvillois	160 €	400 €	400 €	2 000 €
	hors commune	320 €	600 €		
Chaise à l'unité	Roinvillois	2 €	2 €		10 €
Table à l'unité	Roinvillois	6 €	6 €		50 €
Barnum 3x3	Roinvillois	100 €	100 €		800 €
Barnum 8x4	Roinvillois	100 €	100 €		2 000 €
Scène couverte	collectivité : coût mobilisation d'un agent		500 €		25 000 €
	entreprise		5 000 €		25 000 €

En cas de constat d'une salle louée mal nettoyée lors de l'état des lieux entrant, la commune indemniserà 200 € pour la Grange de Malassis et 100 € pour la salle Saint-Denis.

Une gratuité est consentie une fois par an aux agents ou élus, sous réserve de disponibilité.

2. Services périscolaires :

Cantine scolaire

Repas enfant :	Roinvillois	hors commune
1 ^{er} enfant :	3,97 €	6,00 €
2 ^{ème} enfant :	3,87 €	5,85 €
3 ^{ème} enfant :	3,57 €	5,40 €
Repas exceptionnel (non inscrit) :	5,57 €	8,40 €
Tarif encadrement repas pour les PAI :	1,00 €	1,50 €
Repas adulte	5,57 €	8,40 €

Garderie

1 ^{er} enfant :	matin : forfait par semaine	6,30 €	9,50 €
	soir : forfait par semaine	12,30 €	18,60 €

à partir du 2 ^{ème} enfant :	matin : forfait semaine	4,73 €	7,10 €
	soir : forfait semaine	10,80 €	16,30 €

Garderie matin une fois par semaine : 2,10 € 3,20 €
(à partir de 3 présences sur la même semaine, le forfait sera appliqué)

Garderie soir une fois par semaine : 4,10 € 6,20 €
(à partir de 3 présences sur la même semaine, le forfait sera appliqué)

Pénalité de garde après 19h : par enfant 10,00 € 15,10 €

Etude

1er enfant : forfait 15,25 € / semaine	15,25 €	23,00 €
2eme enfant : forfait 13,20 € / semaine	13,20 €	19,95 €
3eme enfant : forfait 11,20 € / semaine	11,20 €	16,90 €
Tarif garderie de 18h à 19h 1 €/ jour	1,00 €	1,50 €

Ramassage scolaire

Carte de ramassage scolaire 24,80 €

3. Cimetière

Concession quinquennale pour inhumation :	125 €
Concession trentennale pour inhumation :	230 €

Concession quinquennale pour colombarium :	400 €
Concession trentennale pour colombarium :	700 €

4. Jardins familiaux

Concession annuelle jardin de 100 m² :	30 €
Concession annuelle jardin de 150 m² :	45 €

5. Festivités

Les recettes des divers événements sont reversées au budget de la Caisse des Ecoles.

Brocante :

Forfait 3 mètres Roinvillois :	7 €
1 m supplémentaire Roinvillois :	3 €
Forfait 3 mètres hors commune :	10 €
1 m supplémentaire hors commune :	4 €
Forfait véhicule derrière le stand :	5 €

Marché de Noël

Le stand :	10 € hors commune
	Gratuit pour les Roinvillois

Loto :

Le carton	5 €
Les 5 cartons	16 €
Les 6 cartons	20 €

Buvette :

Barquette de frites :	2 €
Frites saucisses :	4 €
Sandwichs :	3 €
Chips :	1 €
Pâtisseries :	2 €
Sodas, eau pétillante :	2 €
Eau plate :	1 €
Bière :	3 €
Kir, vin :	2 €
Café, thé :	1 €
Autres boissons chaudes :	2 €
Confiseries :	1 €

Festivités municipales :

Soirée cinéma :	5 €
Repas organisé par la commune :	15 €

6. Publicité dans le bulletin municipal

153 € par an le ¼ de page
83.5 € par parution la ½ page
167 € par parution la pleine page

7. Redevance d'occupation du domaine public

Travaux soumis à autorisation préalable :

Echafaudage :	10 €/jour
Neutralisation du stationnement :	1 place/ demi-journée : gratuit
	pour les 2 premières places : 8 €/jour
	pour chaque place supplémentaire : 8€/jour

Barrage de rue : 50 €/jour
Benne à gravas : 30 €/jour
Emprise de chantier (pose de base de vie, dépôt de matériaux, ...) : 10€/jour
Palissade de chantier, chantier temporaire sans publicité : 5 €/ml/jour
Palissade de chantier, chantier temporaire avec publicité : 15 €/ml/jour

Ouvrages de transport et de distribution de gaz :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due chaque année est fixé en application de la formule suivante : $(0,035 \times L) + 100$ euros. Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres et qui doit donc être actualisé chaque année et 100 euros représente un terme fixe. Ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire de canalisations au 31 décembre de l'année précédente et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

Commerçant ambulant

Dans le cadre d'une manifestation organisée par la Commune : 30 €/manifestation
Présence place du vieux théâtre : 100 € par an à régler à la première installation

Cirques et autres attractions comparables

Représentation de plein air : 82 €
Petit cirque sous chapiteau (< 100 places) : 51 €
Moyen cirque sous chapiteau (de 100 à 299 places) : 123 €
Grand cirque sous chapiteau (> 300 places) : 204 €
Supplément ménagerie : 51 €

Tournages et prises de vues photographiques, privatisation du lieu

Longs métrage (films, téléfilms)	150 € la demi-journée 200 € la journée
Courts métrages	60 € la demi-journée 100 € la journée
Films publicitaires et vidéoclips	150 € la demi-journée 200 € la journée
Documentaires	100 € la demi-journée 150 € la journée
Prises de vues photographiques	100 € la demi-journée 150 € la journée